

de bétail. L'année suivante ce nombre avait été augmenté jusqu'à 9,000, et depuis la marche progressive de ce commerce ne s'est pas ralentie. Chaque année l'augmentation s'est chiffrée par cent et par mille, excepté pour le port de Québec où ce commerce d'exportation n'a commencé que l'année dernière à prendre de grandes proportions.

L'exportation des moutons a diminué depuis 1886. Cette année-là 93,000 moutons ont été transportés en Europe tandis qu'en 1890 l'exportation de ce bétail n'a été que de 43,372. Cette diminution est due à la concurrence qui nous est faite dans ce commerce par les colonies de l'Amérique du Sud et de l'Australie. Notre commerce d'exportation de bêtes à cornes a aussi un peu souffert de la compétition, mais cela n'a pas été de nature à l'affecter sérieusement.

Ce commerce constitue déjà une source de revenu importante pour notre pays. C'est à nous d'y prendre garde et de ne rien épargner afin de l'augmenter autant que possible.

RECETTES

Comment nettoyer les objets en cuivre

On dit qu'il est possible de remplacer l'eau de cuivre destinée au nettoyage des objets en cuivre, par de l'oseille. La petite quantité d'acide contenue dans l'oseille suffit pour nettoyer n'importe quel objet en cuivre.

Précaution à prendre pour l'entourage des malades

Les personnes qui soignent les malades auront des vêtements spéciaux qu'elles quitteront : 1. au moment de sortir dans la rue ; 2. pendant la durée des repas ; 3. lorsqu'elles devront se trouver en contact avec les personnes bien portantes de la maison. Elles se laveront les mains fréquemment, surtout avant les repas, avec du savon et une grande quantité d'eau renouvelée plusieurs fois.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

40 Etalons : Normands, Percherons et Bretons, maintenant dans nos écuries.
TOUS ACCLIMATES

PEU DE COMPTANT EXIGÉ ET LONG CRÉDIT

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Achetez longtemps d'avance l'étalon dont vous voulez vous servir pour la saison prochaine. Il sera mieux connu de tous et son travail, en attendant, vous vaudra celui de deux chevaux ordinaires.

A tous ceux de nos clients qui le désirent, nous assurons le cheval vendu contre la mort ou accident pour une faible prime.

Nulle autre compagnie ne fait à ses clients au Canada ou aux Etats-Unis de pareilles conditions aussi exceptionnelles.

La Compagnie du Haras National,
30, rue St-Jacques, Montréal.

TURGEON & CARROLL
AVOCATS.

No. 28, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 23 au 30 de chaque mois.

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
District de Kamouraska. } Comté de Témiscouata, siégeant
No. 1518. } à L'Isle-Verte.

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzisième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs ;

vs.

J.-BAPTISTE RIGODIO DIT BASTILLE, yeoman, ci-devant de L'Isle-Verte, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaître sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie

Ls N. Gauvreau.

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
District de Kamouraska. } Comté de Témiscouata, siégeant
No. 1520. } à L'Isle-Verte.

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzisième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND, et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs ;

vs.

JOSEPH L'ITALIEN, yeoman, ci-devant de St-Epiphane, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaître sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie,

Ls N. Gauvreau.

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
District de Kamouraska. } Comté de Témiscouata, siégeant
No. 1521. } à L'Isle-Verte.

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzisième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs ;

vs.

NAPOLÉON TURCOTTE, yeoman, ci-devant de St-Epiphane, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaître sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie,

Ls N. Gauvreau.